



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine

Neuilly-sur-Seine, le 21 novembre 2025

A Mesdames, Messieurs
les membres du conseil d'école

Emmanuel CHAUVEAU
Directeur d'école

Académie de Versailles
29ème Circonscription des Hauts-de-Seine
Neuilly-sur-Seine

Téléphone 01.55.62.64.10
Courriel 0920214h@ac-versailles.fr

Ecole Elémentaire Charcot A
15, rue de la Ferme
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école
2. Elections des parents d'élèves
3. Vote du règlement intérieur
4. Bilan de rentrée
 - a. Effectifs et répartition des élèves
 - b. Activités périscolaires
 - c. Temps méridien
 - d. Accueil de loisirs
 - e. Travaux
 - f. Actions E3D
5. Présentation du pôle anti-harcèlement de circonscription : pHARe
6. Présentation du programme EVAR
7. Présentation des projets :
 - a. Dispositif « école et cinéma »
 - b. Les petits champions de la lecture
 - c. Voyage scolaire
8. Evénements coordonnés avec l'association de parents d'élèves
9. Bilan de la coopérative scolaire 2024-2025

Etaient présents :

Monsieur CHAUVÉAU Emmanuel, Directeur de l'école
Madame D'ORSAY Emmanuelle, Adjointe au Maire
Madame VAUTIER Stéphanie, Directrice adjointe du service de l'Enfance
Monsieur VITRE Julien, Directeur des bâtiments

Les enseignants :

Madame AGLAVE Virginie (CE2B)
Madame BLAY Marion (CM2B)
Madame BOUSSAADA Amel (CE1C)
Monsieur CORTES Julien (CM1A)
Monsieur FUSTER Philippe (CE2A)
Madame GAMBLIN Lola (CE1A)
Madame GARAT Julie (CM2A)
Madame GUIGARD (CE1B)
Madame LEFAIT Marie-Charlotte (CM1-CM2C)
Madame MALDIDIER Sandrine (CPC)
Madame MARI Vanessa (CPA)
Monsieur MONTOYA Xavier (CM1B)

Les représentants de parents d'élèves, UNAAPE :

Madame AZOULAI Alvine, titulaire
Madame BONNARGENT Solène, titulaire
Madame ELMASSIAN Valérie, titulaire
Madame MARTINEZ Eva, titulaire
Madame SOUDRY Christine, titulaire
Madame BERREBI Déborah, suppléante

Etaient excusés :

Monsieur NATAF Claude, DDEN

Madame ANGER Caroline, UNAAPE titulaire
Madame ASSARAF Cynthia, UNAAPE titulaire
Monsieur BABO David, UNAAPE titulaire
Madame JOURNO Caroline, UNAAPE titulaire
Madame LAROCHE-JOUBERT Anne-Claire, UNAAPE titulaire

1. Présentation des membres du Conseil d'école

Tour de table

2. Elections des parents d'élèves

Les élections se sont tenues uniquement par correspondance du 6 au 10 octobre. Une liste s'est présentée : l'UNAAPE

Nombre de parents électeurs : 469

Suffrages exprimés : 262

Bulletins nuls : 0

Taux de participation : 55,86%

Nombre de sièges à pourvoir : 12

Nombre de sièges pourvus : 12

3. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental et est commun à toutes les écoles élémentaires de la circonscription de Neuilly. Le règlement intérieur de l'école en vigueur depuis le 19 octobre 2021, modifié le 7 novembre 2024 avec l'ajout du point 2.5, portant sur la participation des parents dans les locaux scolaires à des activités assimilables à celles des enseignants dans le respect du principe de laïcité. Le règlement intérieur figure dans le cahier de liaison remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est affiché dans le préau de l'école.

La tenue des élèves doit être compatible avec les activités scolaires. Les montres connectées sont soumises à la même réglementation que les téléphones portables.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

4. Bilan de rentrée

a. Effectifs et répartition des élèves

ENSEIGNANT	CLASSE	EFFECTIF	
Madame MARI	CPA	22	44 CP
Madame MALDIDIER	CPB	22	
Madame GAMBLIN	CE1A	22	64 CE1
Madame DU RUSQUEC remplacée par Madame GUIGARD	CE1B	21	
Mme THIEBAUT remplacée par Madame BOUSSAADA	CE1C	21	
Monsieur FUSTER	CE2A	27	53 CE2
Madame AGLAVE	CE2B	26	
Monsieur CORTES	CM1A	26	63 CM1
Monsieur MONTOYA	CM1B	25	
Madame LEFAIT	CM1C-CM2C	12+10 = 22	66 CM2
Madame GARAT	CM2A	29	
Madame BLAY	CM2B	27	
TOTAL		290	

L'effectif est stable par rapport aux prévisions de rentrée.

L'école bénéficie du dispositif UPE2A (Unité pour les élèves primo-arrivants allophones).

Deux Pôles sont implantés dans la circonscription : le pôle Madeleine Michelis et le pôle Commandant Charcot. Les élèves allophones des écoles Huissiers et Poissonniers peuvent rejoindre le pôle Commandant Charcot pendant un an, afin de bénéficier du dispositif. Ces élèves sont intégrés dans les classes ordinaires de l'école sur cette même durée. Ils rejoignent leur école de secteur au bout d'un an. Le dispositif accueille ces élèves lundi et mardi matin.

b. Activités périscolaires

Le temps périscolaire est réparti en deux catégories :

- L'étude dirigée, encadrée par les enseignants de l'école
- Les ateliers encadrés par d'autres professionnels

Six études dirigées sont ouvertes les lundi, mardi et jeudi, et cinq études le vendredi. Y sont accueillis entre 70 et 100 enfants chaque soir. Les enfants goûtent dans la cour jusqu'à 17h, puis rejoignent une salle de classe jusqu'à 18h. Il est demandé aux familles de fournir un goûter équilibré, sans friandises.

15 ateliers, répartis en 6 thématiques sont proposés selon les jours de la semaine, de 16h30 à 18h et concernent les deux écoles élémentaires.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Arts plastiques Tous niveaux	Arts plastiques Tous niveaux	Echecs	Multisports
Tennis de table	Judo débutant Tous niveaux	Tennis de table	Judo débutant
Multisports	Tennis de table	Théâtre	Rythme et chorégraphie
Théâtre	Rythme et chorégraphie		Echecs

c. Temps méridien

L'équipe encadrante a été renouvelée à plus de 50 %. L'équipe se stabilise en ce début de période.

90% des élèves fréquentent le temps méridien. Un roulement des services est proposé du CE1 au CM2, les élèves de CP déjeunant systématiquement au premier service. Des temps de jeux libres et dirigés, dans la cour, dans les préaux et dans le gymnase, sont proposés quotidiennement. Une nouvelle organisation des jeux de ballons pourrait être mise en place, beaucoup de conflits ont été gérés en première période autour des ballons de football.

Les espaces élémentaires pourraient accueillir des élèves de maternelle sur ce temps en cas d'intempérie, une salle d'activité de la maternelle étant devenue à nouveau une salle de classe.

La nécessité de rappeler que la priorité du temps méridien est la prise du repas par les enfants. Le temps récréatif et animé reste secondaire. Certains enfants échappent à la vigilance des agents en poste dans le réfectoire et sortent parfois sans avoir déjeuné un minimum, ceci afin de pouvoir participer aux activités ou à l'inverse, se présentent tardivement au réfectoire et contribuent à un fort ralentissement du service du self des agents d'office.

Le respect des agents encadrants (animateurs, agents d'offices et agents d'entretiens qui rappelons-le, ne sont pas des agents formés à être avec des enfants...) Quelques enfants se montrent irrespectueux surtout envers ces deux derniers groupes de personnes

d. Accueil de loisirs

On observe une augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi. Une centaine d'enfants y sont inscrits.

La Mairie procède régulièrement à des entretiens de recrutement afin de répondre aux besoins d'encadrement. La ville de Neuilly-sur-Seine participe également au financement du BAFA afin de dynamiser les candidatures.

e. Travaux

Pose de marquages et jeux sur le sol des cours de récréation réalisée pendant l'été. Il manque encore des marquages pour l'emplacement des classes. La Mairie fera mettre en peinture les marquages manquants.

Non nécessité de changer les serrures des placards des classes, les clés ayant été retrouvées. Par contre la Mairie souhaite faire un audit de l'ensemble des placards de l'école au regard de l'état de certaines portes coulissantes et des étagères.

Absence du logiciel e-atal sur l'ordinateur de direction. La Mairie fait le nécessaire pour réinstaller le logiciel afin que les demandes de travaux puissent être formulées par le directeur au fur et à mesure des besoins.

Demande de retirer les clôtures autour de la cour pour délimiter les espaces verts. La Mairie ne peut accéder à cette demande afin de garder un espace entre la cour de l'école et la clôture des résidences privées.

Demande de pose de bornes wifi pour un accès dans toutes les classes. La Mairie s'engage à vérifier l'ensemble des installations existantes.

Problème de fixation des prises électriques sur le rail à côté du tableau, salle A302.

Réparer la fixation des portes coupe-feu au milieu des couloirs de chaque étage et réparer la fixation de la porte coupe-feu au RDC (préau -accès à la cage d'escalier côté nord)

Refixer la tringle à rideau qui est tombée au sol, salle A303

Panne d'un store électrique, salle A203 (malgré l'intervention du prestataire il y a quelques mois)

Refixer un porte-manteau dans le couloir au niveau de la salle A301

Mettre un jeu de clés (20 clés) pour la serrure de la réserve de sport dans le préau de l'école

Remise en peinture des bancs du préau. La Mairie propose de remplacer les bancs trop abîmés ou cassés au fur et à mesure.

f. Actions E3D

Ecole labellisée « E3D » niveau 2 de 2024 à 2027 : remise d'une attestation délivrée par Etienne CHAMPION, recteur de l'académie de Versailles. Un logo autocollant est apposé sur la porte d'entrée de l'école.

Actions en cours :

Election de 24 éco-délégués avant les vacances. Ils seront réunis une fois par mois. Le premier conseil est organisé jeudi 20 novembre. Une sortie pédagogique sera organisée dans l'année.

Participation de l'école au projet Eco maison, quant à la collecte de jouets en partenariat avec l'association Yoti du 17 novembre au 16 janvier 2026.

Spectacle de sensibilisation sur les déchets proposé à toutes les classes de CE2, à l'espace Jean d'Ormesson, financé par la ville de Neuilly.

Collecte de bouchons en plastique au profit de l'association Handicap-Prévention.

5. Lutte contre le harcèlement scolaire

a) Plan pHARe

Cadre Institutionnel

Suite à la Loi de programmation et de refondation de l'école de juillet 2013, la lutte contre le harcèlement a été décrétée priorité nationale.

Dans le cadre de la politique nationale déclinée en 4 axes : sensibiliser, former, prendre en charge et prévenir, les écoles doivent se doter d'un plan de prévention ainsi que d'un protocole validé par le conseil d'école. Dans le cadre de la prise en charge des situations de harcèlement, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) départemental de la DSDEN des Hauts-de-Seine a validé l'utilisation de la méthode de la préoccupation partagée sur son territoire pour traiter les situations de harcèlement.

Définition du harcèlement

Si un élève subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moquerie, brimades, rejet du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par sms ou par courriel, on parle de cyber harcèlement (voir <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime/>).

Plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de **5 piliers** :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement. (formation des élèves 10h par an : achat d'albums dans chaque niveau de classe, actions spécifiques le 6 novembre : questionnaire pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, création et d'une affiche par classe en vue de participer au concours national « Non au harcèlement »)
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme (dépliant explicatif à destination des parents)
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (conseil des ecodélégués), le comité d'éducation à la santé (médecine scolaire), à la citoyenneté (agent de prévention de la police nationale).

b) Pôle ressource de circonscription

Rôle du pôle ressource de la circonscription dans le traitement des situations

Apprécier la gravité de la situation

Appuyer les équipes dans la prise en charge

Traiter la situation en :

- appliquant la méthode Pikas (préoccupation partagée)
- adoptant une attitude non blâmante

Composition du pôle ressource

Le pôle ressource est composé de professionnels de l'Education nationale travaillant à Neuilly sur Seine qui ont reçu une formation spécifique sur le harcèlement et le traitement des situations :

- Inspectrice de l'Education nationale
- Psychologues de l'Education nationale

- Conseillers pédagogiques
- Directeurs d'école

Quand solliciter le pôle ressource ?

- L'enseignant constate une situation inhabituelle (changement d'attitude, mise à l'écart, tristesse, agressivité, chute brutale des résultats scolaires),
- Des parents sollicitent l'école,
- Un élève rapporte des faits d'intimidation ou de harcèlement

Informez le directeur de l'école **qui si besoin** sollicite l'IEN et le coordonnateur du pôle.

Les modalités de traitement

Analyse de la situation par l'IEN et le référent Mme Marin pour déterminer si elle relève de l'intervention du pôle ressource.

S'il y a intervention du pôle ressource, la situation de harcèlement est signalée sur la plateforme académique « Faits établissement ». Le référent académique est alors informé de la situation et en suivra son évolution jusqu'à sa résolution. Le protocole PIKAS est alors appliqué, dont les étapes sont les suivantes :

- information aux parents de la victime de la prise en charge de la situation et rencontre des parents du ou des enfants auteurs,
- mesure de protection de l'enfant victime
- dans un cadre de confidentialité, série d'entretiens individuels de courte durée avec tous les protagonistes : la victime, les témoins, le ou les auteurs
- bilan du pôle ressource déterminant l'arrêt ou la poursuite des entretiens jusqu'à la résolution du problème.
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la santé et la sécurité des autres élèves, un changement d'école pourra être décidé par le directeur académique.

Les parents des enfants victimes et auteurs ne sont pas reçus par le pôle ressource. Aucun compte-rendu des échanges et entretiens ne sera remis aux familles.

Dans le cas de situations graves et persistantes, un signalement au procureur de la République sera établi par l'école (article 40 du code de procédure pénale).

6. Présentation du programme EVAR

L'école met en place depuis cette rentrée, le programme d'Education à la Vie Affective et Relationnelle, du CP au CM2

Ce programme a pour but d'aider les enfants à mieux se connaître, à comprendre leurs émotions et vivre ensemble dans le respect.

Il s'agit d'apprendre à exprimer ce qu'on ressent, à écouter l'autre et à respecter les différences.

Ce n'est pas une éducation sexuelle précoce, mais une éducation au respect et à la relation aux autres, adaptée à chaque âge.

Concrètement, ces séances sont intégrées à l'enseignement moral et civique, parfois à d'autres moments de la vie de classe.

Les activités sont variées. Elles prennent la forme de discussions en groupe, de lectures, de jeux de rôle ou d'un travail à partir de petites vidéos ou d'exemples du quotidien. Ces activités se déroulent toujours dans un cadre bienveillant et respectueux.

Au cycle 2, c'est-à-dire, du CP au CE2, on aborde surtout :

- Les émotions,
- Le respect,
- L'amitié,
- La coopération et le vivre ensemble.

Au cycle 3, du CM1 au CM2, on approfondit ces notions avec :

- La connaissance de soi,
- Le respect du corps et de l'intimité,
- L'égalité fille-garçons,
- La lutte contre les stéréotypes
- Et la prévention du harcèlement.

Tout cela s'inscrit dans le cadre des programmes officiels de l'Education nationale et de la circulaire sur l'éducation à la vie affective et relationnelle. Les contenus pédagogiques sont validés par l'équipe pédagogique et respectent les valeurs fondamentales de l'école publique : laïcité, neutralité et respect de toutes les familles.

Dans les Hauts-de-Seine, aucun intervenant extérieur, aucune association ne sont autorisés à participer à ce programme d'enseignement, réservé exclusivement aux équipes pédagogiques.

L'éducation à la vie affective et relationnelle est avant tout un outils de prévention et de bien-être pour les élèves.

Elle vise à renforcer le climat de respect et d'écoute à l'école, à aider les enfants à se sentir bien dans leurs relations, et à les préparer à devenir des citoyens responsables et respectueux.

C'est un travail complémentaire de celui qui est fait à la maison, dans le dialogue et la transmission des valeurs. En travaillant ensemble – école, enfants et familles- nous aidons les élèves à grandir en confiance, en sécurité et en respect de soi et des autres.

7. Présentation des projets pédagogiques

a. Dispositif « Ecole et Cinéma »

Ce dispositif est un programme national qui permet aux élèves d'aller au cinéma dans un cadre scolaire et de découvrir des œuvres cinématographiques de qualité, adaptées à leur âge. Ce dispositif, soutenu par le Centre National du Cinéma (CNC) et le ministère de l'Education nationale, vise à éveiller la curiosité des enfants pour le cinéma et les former à une lecture critique des images. Il ne s'agit pas de sorties récréatives.

Classes inscrites au dispositif : Toutes les classes du cycle 2 et la classe CM1-CM2C (cycle 3)

Objectifs du dispositif :

- Education artistique et culturelle : Permettre aux élèves de découvrir le cinéma comme une forme d'art, au même titre que la littérature, la musique ou les arts plastiques

- Développement du sens critique : Aider les élèves à comprendre comment les films sont construits et à décrypter les images, afin de mieux comprendre les messages véhiculés.
- Découverte de la salle de cinéma : Habituer les enfants à l'expérience unique du grand écran, pour en faire des spectateurs avertis et respectueux.

Fonctionnement

- Sélection des films : Chaque année, une commission départementale sélectionne 3 films pour les élèves de cycle 2, et 3 films pour les élèves du cycle 3. Ces films sont choisis pour leur qualité artistique et pédagogique.
Cycle 2 : « Mon voisin Totoro », « Katie et le crocodile », « Capitaines ! »
Cycle 3 : « Le peuple loup », « La tortue rouge », « une année polaire »
Sorties en salle : Les classes de l'école se rendront au cinéma Le Village, 3 fois dans l'année.
- Activités pédagogiques en classe : un projet pédagogique est élaboré pour chaque cycle

Thème principal du cycle 2: "Les héroïnes à hauteur d'enfant"

Objectifs généraux

- Découvrir des représentations variées d'héroïnes dans le cinéma d'animation.
- Comprendre comment les héroïnes vivent des aventures, surmontent des obstacles et construisent leur identité.
- Développer l'expression orale, artistique et écrite des élèves autour des émotions, des récits et de l'imaginaire.
- Favoriser la coopération et l'égalité filles-garçons en valorisant des modèles féminins divers.

Thème principal du cycle 3 : « *Face à l'autre* »

Objectifs généraux

- Interroger la rencontre avec l'Autre (humain, animal, culturel, naturel).
- Comprendre comment les personnages évoluent dans leur rapport à la différence.
- Développer l'esprit critique et la sensibilité des élèves face à des récits cinématographiques.
- Mettre en lien cinéma, littérature, EMC et pratiques artistiques.

b. Les petits champions de la lecture

Classes participantes : CM1A / CM2A / CM2B

Jeu-concours national avec sélection de lecteurs-lectrices à différentes échelles : la classe, l'école, le département, la région et la France.

La sélection à l'échelle de l'école sera organisée avec d'autres écoles de la circonscription de Neuilly-sur-Seine. Le lieu et la date sont à définir avec les autres écoles de Neuilly-sur-Seine.

Intérêt du concours :

Sur le plan pédagogique

- Développer la lecture à voix haute : les élèves apprennent à lire avec fluidité, à respecter la ponctuation, à moduler leur voix et à transmettre des émotions.
- Renforcer la compréhension : pour bien lire devant les autres, l'élève doit d'abord comprendre le texte et ses intentions.

- Améliorer la confiance en soi : parler devant un public est un exercice formateur qui aide à dépasser la timidité.

Sur le plan artistique et culturel

- Découvrir la littérature jeunesse : les élèves explorent une variété d'ouvrages pour choisir celui qu'ils liront.
- Développer le goût de lire : l'aspect ludique et compétitif motive à lire davantage, et parfois à découvrir des genres littéraires nouveaux.
- Travailler l'oralité : la lecture devient un acte de partage, presque théâtral, qui valorise la mise en voix et le plaisir des mots.

Sur le plan humain et collectif

- Créer une dynamique de classe : les élèves échangent, s'écoutent et s'encouragent dans le choix et la préparation des lectures.
- Favoriser l'inclusion : chacun peut participer à son niveau, et la diversité des voix, des accents et des sensibilités est mise en avant.
- Donner une expérience valorisante : la possibilité de représenter sa classe, puis peut-être son école ou son département, est une source de fierté.

c. Voyages scolaires

Les classes CM1B, CM1-CM2C, CM2A et CM2B (95 élèves) participeront à un voyage scolaire à **Stella-Maris**, dans la Somme, du **lundi 19 au vendredi 23 janvier**, sur le thème « Baie de Somme et côte d'Opale ».

Une réunion d'information à destination des parents d'élèves est organisée jeudi 20 novembre, 18h10.

8. Projets coordonnés avec les associations de parents d'élèves

L'UNAAPE propose :

- Des événements qui ne demandent pas nécessairement d'argent ;
- Soutenir des enseignants dans la réalisation des projets de classes et du projet d'école ;
- La vente de gâteaux, plusieurs fois dans l'année, à 16h30 pour le financement, notamment, des T-shirts des olympiades, la première vente a eu lieu jeudi 16 octobre
- Organisation de la fête du livre au mois d'avril ou au mois de mai

Les olympiades auront lieu lundi 15 juin 2026 au stade Monclar.

La fête du groupe scolaire Charcot est prévue mardi 23 juin de 18h30 à 20h30, sous la forme d'une kermesse. L'organisation de celle-ci fera l'objet de réunions dès le mois de février 2025.

L'école participera à la course contre la faim le 22 mai. La course sera organisée autour de la mare Saint James. Cette année, les fonds collectés permettront notamment de financer les programmes de l'association « Action contre la faim » en République centrafricaine.

9. Bilan de la coopérative scolaire 2024-2025

Le compte de la coopérative s'élève plus de 4100 € au 31/08/2025.

Les charges s'élèvent à 22 062 € et les produits à 22 147 €.

L'argent de la coopérative est bien utilisée au profit des projets de classe.

Deux appels à dons sont organisés dans l'année, le premier au mois d'octobre et le second au mois de février. Un appel unique est réalisé au mois d'octobre. Les principales ressources sont :

- Le don des familles
- La vente des photos individuelles et la vente des photos de classe

La coopérative a financé sur l'année scolaire 2024-2025 :

- Du matériel de sport
- Un fond de bibliothèque, un abonnement à l'Ecole des loisirs et des périodiques pour toutes les classes pour 2 500 €
- La confection de maquettes en carton pour toutes les classes pour 1000 €
- Un fond de roulement de 3 600 € pour les treize coopératives de classe
- Une participation pour l'achat de matériel pour les classes de découverte
- Une participation pour toutes les sorties scolaires

Cette année, la coopérative participe dorénavant à la sortie de toutes les classes au théâtre des Sablons, aux sorties programmées dans le cadre du dispositif *Ecole et Cinéma*, aux divers abonnements et aux actions liées au développement durable.